



Commune
de Mercury

Trait d'Union

Conseil Municipal du 13 octobre 2015

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées dans les Alpes Maritimes.

Avis favorable

AFFAIRES GENERALES RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

➤ Convention Savoie-biblio

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du nouveau Plan de développement de la lecture publique adopté par l'Assemblée des Pays de Savoie pour la période 2015-2020 et porté par la direction de la Lecture Publique de Savoie Biblio. Afin de poursuivre le partenariat déjà engagé avec Savoie biblio, il est nécessaire de renouveler la convention, celle en cours arrivant à expiration.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention proposée pour la période 2015-2020.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférent.

➤ Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants au Conseil municipal :

- Dans la rédaction issue la loi n°2007-209 du 19 février 2007, l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale permet aux centres de gestion d'assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales.
- La Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL a confié au Centre de gestion de la Savoie, par convention a effet du 1^{er} janvier 2015, une mission d'intervention sur les dossiers CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le lui demandent.
- Le Centre de gestion de la Savoie, a par délibération du 08 avril 2015, décidé de poursuivre la mission de contrôle et de suivi des dossiers mis en œuvre depuis de longues années dans le cadre d'une précédente convention de partenariat avec la CNRACL et a défini les modalités d'accomplissement de cette mission.

Ainsi une nouvelle convention est proposée sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 notamment compte-tenu de la complexité croissante de la réglementation applicable en la matière.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention proposée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférent.

➤ Recensement 2016 – création d'emplois d'agents recenseurs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la prochaine campagne de recensement prévue du 21 janvier au 20 février 2016 et rappelle au Conseil Municipal l'obligation de créer cinq emplois d'agents recenseurs afin de réaliser cette opération de recensement.

L'agent sera rémunéré à raison de :

- 1.50 euro par bulletin individuel rempli ;
- 1.00 euro par feuille de logement remplie et par dossiers d'immeuble collectif ;
- l'agent recenseur recevra 50 euros pour chaque séance de formation ;
- la collectivité versera un forfait de 150 euros pour les frais de déplacement, de téléphonie et divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** la création d'emplois de non titulaire pour faire face à des besoins occasionnels à raison de cinq emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 1er janvier au 28 février 2016.

Les personnes intéressées pour effectuer ce recensement sont invitées à contacter la Mairie.

URBANISME / PROJETS RAPPORTEUR : MICHEL ROTA

➤ **Vente parcelle de terrain – Zone artisanale de Bois Rond**

Madame LOMBARDI quitte la salle.

Monsieur l'Adjoint rappelle que la commune de Mercury est propriétaire de la parcelle cadastrée E 2405 d'une superficie de 76m². Monsieur LOMBARDI Adrien fait part de son souhait d'acquérir cette parcelle en tant que propriétaire voisin.

Monsieur l'Adjoint sollicite l'avis du Conseil municipal pour la réalisation de cette vente moyennant le prix de 10.00 €/m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de vente de la parcelle E 2405 à Monsieur LOMBARDI Adrien.
- **Fixe** le prix de vente à 10.00 €/m².
- **Charge** Maître BOUILLOUX, Notaire à Grésy sur Isère, de l'accomplissement des formalités d'usage et de la rédaction de l'acte de vente.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette vente.

Madame LOMBARDI rejoint la salle.

➤ **Commission d'appel d'offres : rénovation et extension du bâtiment associatif avec chaufferie commune dans la Mairie.**

Monsieur l'Adjoint rappelle que la consultation pour les travaux de rénovation et d'extension du bâtiment associatif avec chaufferie commune dans la Mairie s'est déroulée courant septembre, la commission d'appel d'offres réunie le 09 octobre 2015 a attribué les lots suivants :

Les décisions suivantes ont été prises :

Lot n° 1 : VRD - Terrassement	attribué : SERTPR	: 25 126.39 € H.T.
Lot n° 2 : Maçonnerie	attribué : CBTPF	: 48 000.00 € H.T.
Lot n° 3 : Charpente - couverture	attribué : CMB Charpente	: 36 494.90 € H.T.
Lot n° 4 : Menuiseries bois et aluminium	attribué : Rousset & Gazzola	: 42 449.64 € H.T.
Lot n° 5 : Doublage-cloisons-faux-plafond	attribué : Albert & Rattin	: 31 773.56 € H.T.
Lot n° 6 : Chape liquide	attribué : Technisol	: 4 174.80 € H.T.
Lot n° 7 : Carrelage - faïences	attribué : Vignetta	: 13 385.47 € H.T.
Lot n° 8 : Peintures	attribué : AMP	: 10 261.84 € H.T.
Lot n° 9 : Electricité – courants faibles	attribué : SERVELEC	: 29 360.00 € H.T.
Lot n° 10 : Plomberie – ventilation - chauffage	attribué : ROSSET	: 78 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la décision de la commission d'appel d'offres.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

➤ Mise en place de caméras autour de la Salle d'Animation Rurale : demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Monsieur l'Adjoint rappelle le projet présenté en Commission travaux relatif à l'installation de caméras de vidéo protection avec enregistrement d'images autour de la Salle d'Animation Rurale. Ce projet est composé de 6 caméras destinées à couvrir les environs de la Salle d'Animation Rural ainsi que les Services techniques.

L'objectif de ce dispositif est de lutter contre l'insécurité publique et contre les dégradations, notamment de mobilier urbain. Il fait également suite aux vols commis à la Salle d'Animation Rurale et permettra de sécuriser cette zone de loisirs.

Ce projet est estimé à 7 868.59 euros H.T. pouvant être subventionné à hauteur de 40 à 50 % par l'Etat au titre du F.I.P.D.

Yves DUNAND s'interroge sur la pertinence de ce dispositif sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet d'installation de caméras de vidéo protection.
- **Sollicite** une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Abstentions : Catherine REYDET ; Carine CELCE-LAURENS ; Nathalie VERRIER et Sabine BOYER

Votes contre : Paul VINCENT et Yves DUNAND

➤ Subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées dans les Alpes Maritimes

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un appel aux dons lancé par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes et propose d'inscrire un montant de 300 euros d'aide.

Paul VINCENT regrette le développement de l'urbanisation dans des secteurs inondables.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros pour venir en aide aux communes sinistrées des Alpes Maritimes.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder au mandatement de cette somme.

Abstention : Mikael DEVILLE-DUC

Votes contre : Jean-Noël VIBERT et Yves DUNAND

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rend compte des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil.
- Le prochain Conseil municipal est prévu le 24 novembre 2015.

La séance est levée à 21h10

INFOS DIVERSES

BIBLIOTHEQUE

Dates à retenir

Mercredi 18 novembre à 10h30 à la bibliothèque

‘Bébé lecteur’ première séance pour tous les enfants de 0 à 3 ans,
Cette animation se répètera tous les 3^{ème} mercredi du mois de 10h30 à 11h45

Samedi 28 novembre 10h à 12h à la bibliothèque

Rencontre croisée, entre Marianne Henriet et René Palanque, autour de leurs livres :

‘Traces, Pierrot des Vosges aux Trois Vallées’ : Marianne Henriet

‘Là-bas, Arbaâ ’ : de René Palanque

MARCHÉ DE NOËL 2015

Comme en 2014, le Sou des Ecoles et les parents d’élèves organisent le Marché de Noël qui aura lieu le samedi 5 décembre 2015 à la salle d’animation rurale Joseph Ract. Ouverture des portes de 10 h 00 à 19 h 00.

**Contact au 04.79.32.41.56 ou
06.11.98.66.34.**

FOOTBALL CLUB



**Samedi 24 Octobre 2015 à 21 heures
-Mercury-
Salle d’Animation Rurale
Renseignements au 07.50.46.70.34**

DISTRIBUTION DU TRAIT D’UNION

Dans un souci économique et écologique, le « trait d’union » ne sera plus distribué de façon systématique dans chaque boîte aux lettres. Le compte-rendu de chaque réunion du Conseil municipal sera, comme habituellement, affiché sur chaque panneau d’affichage. Il sera également disponible sur le site internet de la commune. Pour les foyers qui souhaitent continuer à bénéficier de la distribution à domicile, nous vous remercions de compléter le coupon ci-dessous et de le retourner en Mairie au plus tard le 15 nov. 2015. En vous remerciant de votre compréhension.

COUPON « TRAIT D’UNION »

A retourner au plus tard le 15 novembre 2015

NOM..... Prénom

Adresse.....

souhaite continuer à recevoir le « trait d’union » à mon domicile.